

PLAN LOCAL D'URBANISME

P.L.U.

DE LA VILLE D'

Amiens

HABITAT
ENVIRONNEMENT
MOBILITÉ
PATRIMOINE

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES



Débat en Conseil Municipal

I. CONFORTER AMIENS EN TANT QUE VILLE OFFRANT UNE RÉELLE QUALITÉ DE VIE À SES HABITANTS

p.6

II. DÉVELOPPER UNE VILLE FAVORABLE À LA SANTÉ, ENGAGÉE DANS LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

p.16

III. CONFIRMER L'ATTRACTIVITÉ D'AMIENS, POLE D'EXCELLENCE ET D'INNOVATION AU CŒUR DES HAUTS DE FRANCE

p.23

Préambule

Avant-propos & philosophie



AVANT-PROPOS

Le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables** est l'expression de la vision politique de l'avenir du territoire communal.

Établi en prenant en compte le diagnostic territorial (1^{ère} phase de la révision du PLU), il définit les orientations générales d'urbanisme sur l'ensemble du territoire, qui serviront de fil conducteur à l'élaboration de la partie réglementaire du projet.

Le **PADD** répond aux critères du développement durable et du renouvellement urbain, tels qu'ils sont définis par le code de l'urbanisme, c'est à dire la protection et la mise en valeur de l'environnement, la gestion économe de l'espace, la mixité urbaine et la mixité sociale.

Son contenu est fixé par l'article L.151-5 du Code de l'urbanisme. Celui-ci doit définir :

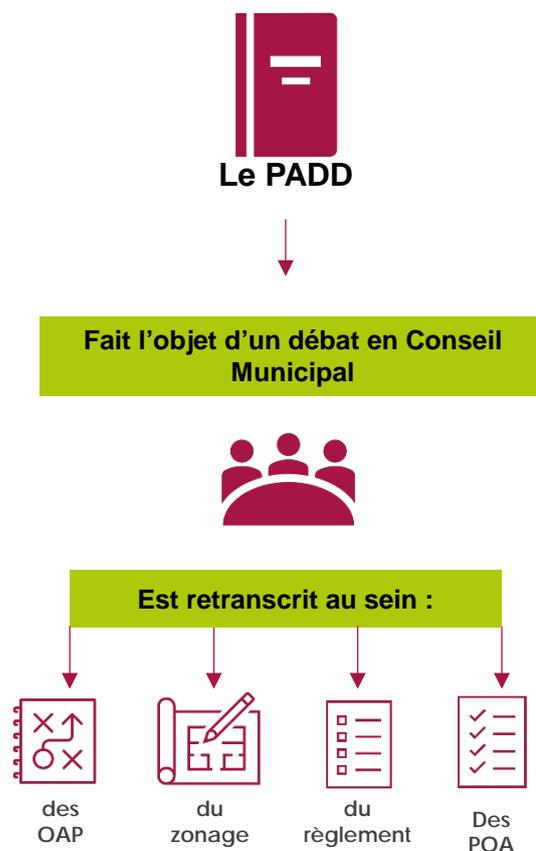
« 1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

2° Les orientations générales concernant :

- l'habitat,
- les transports et les déplacements,
- les réseaux d'énergie,
- le développement des communications numériques,
- le développement économique,
- l'équipement commercial,
- les loisirs ».

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain et ne peut prévoir l'ouverture à l'urbanisation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers que si elle est justifiée au moyen d'une étude de densification des zones déjà urbanisées démontrant que la capacité d'aménager et de construire y est déjà mobilisée.

Le présent document préfigure le futur **Projet d'Aménagement et de Développement Durables** du PLU. Il a vocation à servir de **support aux débats pour le Conseil Municipal**.



PHILOSOPHIE DU PROJET

Depuis 2014, **Amiens s'est réveillé**, notre attractivité économique s'est développée, offrant de l'emploi, des logements et une amélioration de la vie quotidienne pour de nombreux Amiénois. Notre ville considérée comme **l'une des plus vertes de France**, est reconnue par tous comme un modèle de qualité de vie.

La proximité et la solidarité ont été nettement renforcées grâce à la mise en place de nouvelles actions en direction des aînés et des jeunes amiénois.

Aujourd'hui, l'histoire d'Amiens que nous écrivons doit tenir compte de la période particulière que nous vivons, au cœur d'un monde de transitions extraordinairement puissantes et rapides.

Les transitions écologiques, numériques et sociales bousculent nos habitudes et nos comportements. Elles accélèrent la transformation de notre société et rendent nos repères incertains. Elles offrent autant d'opportunités que d'inquiétudes et conduisent les élus à prendre des décisions en faveur du **bien vivre des Amiénois** dans la ville.

Dans ce contexte, quelle place doit occuper Amiens et sa métropole ? Quels sont les nouveaux défis à relever pour notre ville ? Et quelle ville devons-nous construire pour les Amiénois et les générations futures ?

Amiens a la chance d'être une grande ville, à taille humaine, qui porte l'ambition d'être toujours plus attractive. La « Ville idéale » concentre de nombreux atouts que nous devons conforter dans le futur pour garantir notre développement harmonieux.

Notre avenir s'appuie sur la présence fondamentale de notre université de plein exercice, de notre CHRU, reconnu au sein de la Région Haut-de-France et de nos grandes entreprises qui ont su se développer et créer des emplois.

De son côté, l'action de la collectivité a notamment permis le déploiement de 43 bus électriques, la requalification de nombreuses rues, places et parcs urbains, la mise en service d'un réseau de chaleur innovant, l'accessibilité des espaces publics aux PMR, la rénovation thermique des logements, l'aménagement de nouveaux quartiers, concentrant des entreprises, des logements de qualité, dans un cadre verdoyant et paisible...

A l'heure où nous réalisons notre Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), dans le cadre du renouvellement du PLU, il est indispensable que nous partagions une vision commune sur l'aménagement de notre ville.

Notre projet s'articule autour de trois axes.

- **Axe 1 : Conforter Amiens en tant que ville offrant une réelle qualité de vie à ses habitants.**
- **Axe 2 : Développer une ville favorable à la santé, engagée dans la transition environnementale.**
- **Axe 3 : Confirmer l'attractivité d'Amiens, pôle d'excellence et d'innovation au cœur des Hauts-de-France.**

A travers la réalisation du PADD, nous réaffirmons notre **volonté d'agir dans la proximité, la concertation et le dialogue avec les acteurs économiques et sociaux, afin de tenir compte des attentes des habitants.**

Ce document stratégique affiche aussi notre engagement vers

**un développement de la transition écologique,
favorable à la santé environnementale et celle des habitants.**

Cela inclut la protection de l'environnement, la préservation de la biodiversité, le renforcement des déplacements par les modes doux, la consommation alimentaire issue de l'agriculture bio et locale...

Enfin, notre PADD confirme **le renforcement de l'attractivité du territoire, comme une de nos priorités.** Le positionnement d'Amiens au cœur de la Région Hauts-de-France, entre Paris et Lille, est stratégique. Il doit nous conforter en tant que pôle d'excellence et d'innovation à l'échelle nationale et européenne.

Grâce au travail de concertation qui a nourri notre PADD, les nouvelles orientations stratégiques offriront de nombreuses opportunités de développement d'Amiens, au service de tous les Amiénois.

1

CONFORTER AMIENS EN TANT QUE VILLE OFFRANT UNE RÉELLE QUALITÉ DE VIE À SES HABITANTS



I. CONFORTER AMIENS EN TANT QUE VILLE OFFRANT UNE RÉELLE QUALITÉ DE VIE À SES HABITANTS

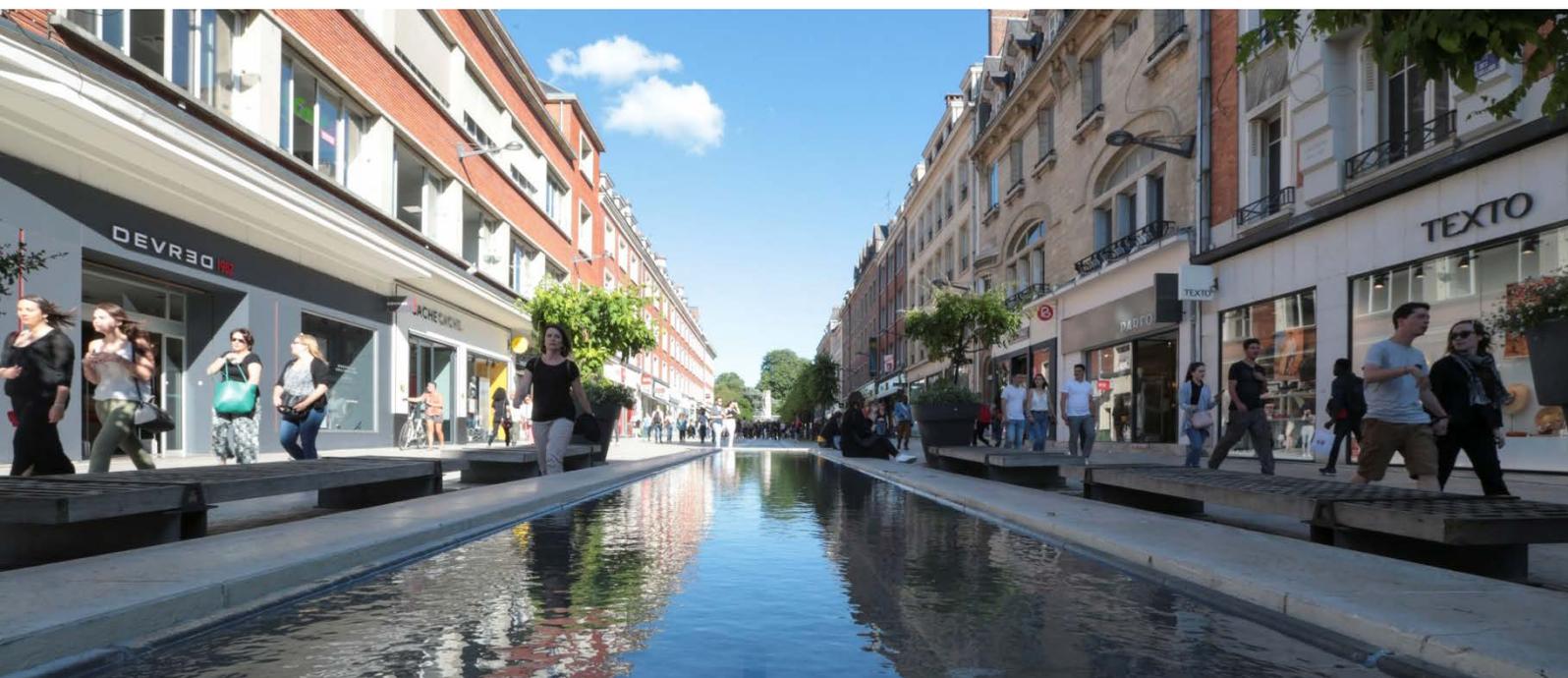
Fondamentalement, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables met les amiénois au cœur de son projet.

La ville est marquée par des entités paysagères et urbaines singulières, qui contribuent à un cadre de vie agréable. La maîtrise du développement urbain s'impose pour préserver les équilibres et la diversité des ambiances urbaines qui confèrent à Amiens son identité et son attractivité.

Le maintien et l'amélioration du cadre de vie des amiénois passe par la réponse aux besoins en matière d'habitat : la ville se doit de proposer une offre de logements qui réponde avant tout aux besoins et aux parcours de vie des habitants.

De plus, le maintien et le renforcement de l'offre de commerces, services, équipements, et de mobilités efficaces, décarbonées et apaisées sont autant d'objectifs qu'entend poursuivre la ville pour continuer à proposer une vie quotidienne plaisante à Amiens.

- A. Un développement urbain équilibré et intégré à son environnement
- B. Répondre aux besoins et parcours résidentiels de tous par une offre d'habitat de qualité
- C. Conforter les commerces, les services et les équipements de proximité dans une logique de "ville du quart d'heure", d'accessibilité pour tous et d'adaptation aux enjeux climatiques
- D. Accompagner la transition vers une mobilité décarbonée et apaisée



A. Un développement urbain équilibré et intégré à son environnement

1. Le paysage amiénois, support d'un cadre de vie de qualité

- Préserver et valoriser la topographie singulière de vallées, coteaux et plateaux, qui offre des séquences paysagères, une organisation bâtie et un cadre de vie qualitatifs aux habitants
- Préserver des respirations au sein du tissu urbain et valoriser les vues lointaines depuis et vers la ville, ses marqueurs architecturaux et son écrin paysager (perspectives visuelles sur et depuis les plateaux, les vallées, la ligne de crête des coteaux...)
- Valoriser le rôle structurant du fleuve et des trois vallées dans le paysage, révéler et accompagner le parcours de l'eau, composante essentielle du cadre de vie amiénois
- Préserver la nature en ville et l'intensifier pour valoriser encore plus le cadre de vie
- Valoriser le patrimoine urbain amiénois : d'une part la ville traditionnelle avec ses ordonnancements, ses architectures, ses modénatures, ses cœurs d'îlots jardinés... d'autre part la ville moderne avec ses qualités d'ouverture, de présence végétale...



AMIENS, VILLE DE NATURE

Amiens possède un ensemble d'espaces verts, naturels ou créés qui participent au maintien d'un cadre de vie agréable. La ville s'est développée à la rencontre des vallées de la Somme, de la Selle et de l'Avre, qui offrent des lieux de fraîcheur et de promenade appréciables, comme la Véloroute Vallée de Somme. L'eau est omniprésente : plus de 80 km de fossés, canaux et cours d'eau sillonnent le territoire communal, auxquels s'ajoutent des zones humides qui valent à Amiens sa labellisation RAMSAR depuis 2019.

Cette dernière dispose de vastes parcs publics tels que le Parc Saint-Pierre et le Parc de la Hotoie, qui bordent tous deux le centre-ville. Ils forment de véritables poumons verts, à l'instar des hortillonnages : des marécages modelés en une mosaïque de petites parcelles maraichères délimitées par un maillage de canaux et rieux. En plus de nombreux jardins familiaux, d'autres espaces de nature complètent le patrimoine végétal urbain : le Parc Bonvalet, le Jardin des Plantes, le Petit Marais, l'Île Sainte-Aragone, ou encore le cimetière paysager de la Madeleine...

Les innombrables parcelles en lanières loties de maisons ouvrières (les Amiénoises) sont presque systématiquement pourvues de jardins en fond de parcelles, qui ensembles constituent de vastes cœurs d'îlots verts, le plus souvent imperceptibles depuis la rue. Les alignements d'arbres disposés le long des boulevards et principaux axes de circulation complètent la structure végétale de la ville.

Parce que la nature est présente partout à Amiens, préserver, sauvegarder et valoriser les milieux naturels est une priorité.



2. Encourager la dynamique démographique

- Encourager le développement d'une offre de logements, de services et de commerces de proximité attractive, permettant de maintenir et d'attirer des habitants à Amiens
- Anticiper un « retour à la ville », notamment des familles, compte tenu du ralentissement du développement de l'habitat pavillonnaire en 3ème couronne de l'agglomération
- Accompagner la dynamique démographique et de construction de nouveaux logements en réponse aux objectifs du programme local de l'habitat (PLH)



3. Organiser un développement urbain résidentiel équilibré entre optimisation du tissu constitué, renouvellement urbain et nouveaux quartiers

- Encadrer la réalisation de logements au sein du tissu urbain constitué en cohérence avec les équilibres de densité, la morphologie et la qualité de vie des différents quartiers
- Encourager la reconquête des logements vacants, notamment en centre-ville, en facilitant leur mise en accessibilité, l'amélioration de leur qualité (isolation...), etc.
- Accompagner les opérations de rénovation urbaine des quartiers, notamment de ceux bénéficiant du NPNRU (nouveau programme national de renouvellement urbain)
- Privilégier la livraison de logements au sein des ZAC Gare la Vallée, Intercampus et Renancourt plutôt que dans le diffus

B. Répondre aux besoins et parcours résidentiels de tous par une offre d'habitat de qualité

1. Développer un parc de logements adapté à tous les types de ménages et tous les âges

- Produire des maisons individuelles ou de grands appartements confortables répondant au besoin des familles
- Privilégier la réalisation de logements modulables accompagnant les parcours de vie
- Diversifier la production de logements à destination des séniors : béguinages, colocations, pensions de famille, programmes intergénérationnels...
- Lutter contre la division excessive des amiénoises, encadrer la production de petites typologies et ajuster la production de logements étudiants au besoin



2. Assurer une mixité sociale efficiente à l'échelle de la ville

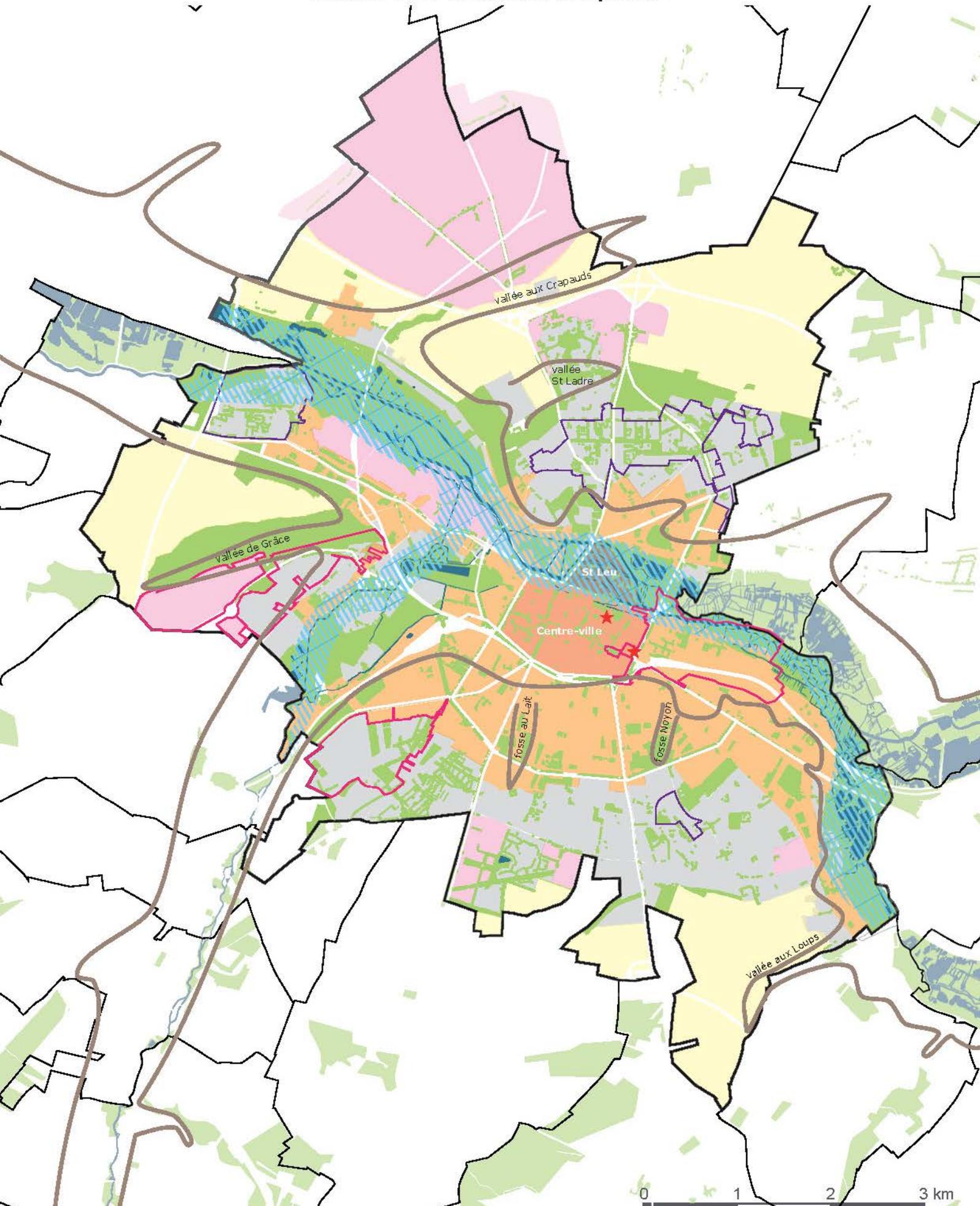
- Poursuivre le maintien du taux de logements sociaux au niveau d'équilibre défini par le PLH (un tiers pour le PLH 2021-2026)
- Garantir une mixité sociale et générationnelle équilibrée partout dans la ville, notamment en favorisant l'accueil de propriétaires occupants au sein des quartiers d'habitat social d'une part et la réalisation d'habitat social au sein des quartiers qui en ont peu d'autre part
- Favoriser l'accession à la propriété, plus particulièrement les programmes d'accession aidée

3. Porter une ambition forte en termes de qualité de l'habitat

- Permettre la rénovation énergétique des bâtiments tout en préservant la qualité patrimoniale et architecturale et poursuivre les actions engagées en matière de rénovation énergétique du parc de logement
- Encourager la réalisation d'un espace extérieur privatif pour chaque logement



Axe 1, A et B - Un développement urbain intégré à son environnement et une offre d'habitat de qualité



Le paysage amiénois, support d'un cadre de vie de qualité



Préserver et valoriser la topographie singulière de vallées, coteaux et plateaux

Préserver des respirations au sein du tissu urbain et valoriser les vues lointaines depuis et vers la ville, ses marqueurs architecturaux et son écrin paysager

Principaux marqueurs architecturaux :



Notre Dame d'Amiens, Tour Perret

Ecrin paysager :



écrin naturel : vallées, zones humides, parcs, boisements, jardins, cultures maraîchères...



écrin agricole : les plateaux de grandes cultures



Valoriser le rôle structurant du fleuve et des trois vallées dans le paysage



Préserver la nature en ville et l'intensifier pour valoriser encore plus le cadre de vie

Valoriser le patrimoine urbain amiénois

La ville traditionnelle avec ses ordonnancements, ses architectures, ses modénatures, ses cœurs d'îlots jardinés...



la ville traditionnelle : paysage urbain de Saint-Leu



la ville traditionnelle : paysage urbain de centre-ville



la ville traditionnelle : paysage urbain de faubourgs



la ville moderne : paysage urbain ouvert



la ville moderne : paysage urbain d'activités

La ville moderne avec ses qualités d'ouverture, de présence végétale...

Organiser un développement urbain résidentiel équilibré entre optimisation du tissu constitué, renouvellement urbain et nouveaux quartiers



Accompagner les opérations de rénovation urbaine des quartiers, notamment de ceux bénéficiant du NPNRU



Privilégier la livraison de logements au sein des ZAC Gare la Vallée, Intercampus et Renancourt plutôt que dans le diffus

C. Conforter les commerces, les services et les équipements de proximité dans une logique de "ville du quart d'heure", d'accessibilité pour tous et d'adaptation aux enjeux climatiques

1. Conforter la structure commerciale de la ville et favoriser sa diversification

- Favoriser la complémentarité entre les pôles périphériques, de quartier et le centre-ville
- Conforter l'attractivité commerciale du centre-ville et porter une attention particulière à la diversification des commerces (renforcer les places et secteurs d'animation tels que le quai Bélu, les marchés de plein-vent...) en veillant à la qualité de l'espace public, etc.
- Renforcer le commerce et les services de proximité dans tous les quartiers et mettre en place les conditions de leur développement



2. Conforter l'offre en équipements et services de proximité

- Poursuivre la mise en adéquation de l'offre en équipements de proximité avec la demande et les besoins, notamment au regard des ambitions démographiques et des projets
- Moderniser et adapter les équipements de proximité aux enjeux climatiques en poursuivant leur rénovation thermique dans un objectif de sobriété énergétique, la végétalisation des cours d'écoles, etc.
- Développer la pratique du sport dans l'espace public au sein des quartiers et en bords de Somme grâce à des équipements en libre accès maillant le territoire
- Développer la ville à proximité des réseaux existants ou dont les extensions sont programmées (réseaux d'énergies, d'adduction d'eau, de tout à l'égout, de communications numériques...)

D. Accompagner la transition vers une mobilité décarbonée et apaisée

1. Apaiser la circulation dans les quartiers

- Affirmer la hiérarchisation de la voirie en favorisant les circulations sur les axes structurants
- Conforter la dimension piétonne du cœur de ville et apaiser les quartiers résidentiels en organisant la place des modes actifs
- Développer des aménagements favorisant la cohabitation des différents modes de circulations permettant de développer des espaces conviviaux et sécurisés
- Encadrer les livraisons et la logistique urbaine, notamment aux abords des polarités commerciales. Imaginer des plateformes de distribution au-delà des boulevards intérieurs et privilégier des modes de livraison permettant d'en limiter les nuisances



2. Encourager le développement des mobilités actives et décarbonées

- Renforcer le réseau de mobilités actives entre Amiens et les autres communes d'Amiens Métropole d'une part, et entre les différents quartiers d'autre part
- Affirmer « la ville marchable » pour tous en agissant sur la qualité et l'accessibilité des itinéraires piétons et de la zone piétonne
- Promouvoir l'usage du vélo (mise en œuvre du plan vélo...) en développant de nouvelles voies entièrement dédiées, en améliorant la continuité, la qualité et le confort des aménagements cyclables et en déployant des dispositifs destinés aux usagers

3. Conforter l'attractivité du réseau de transport en commun

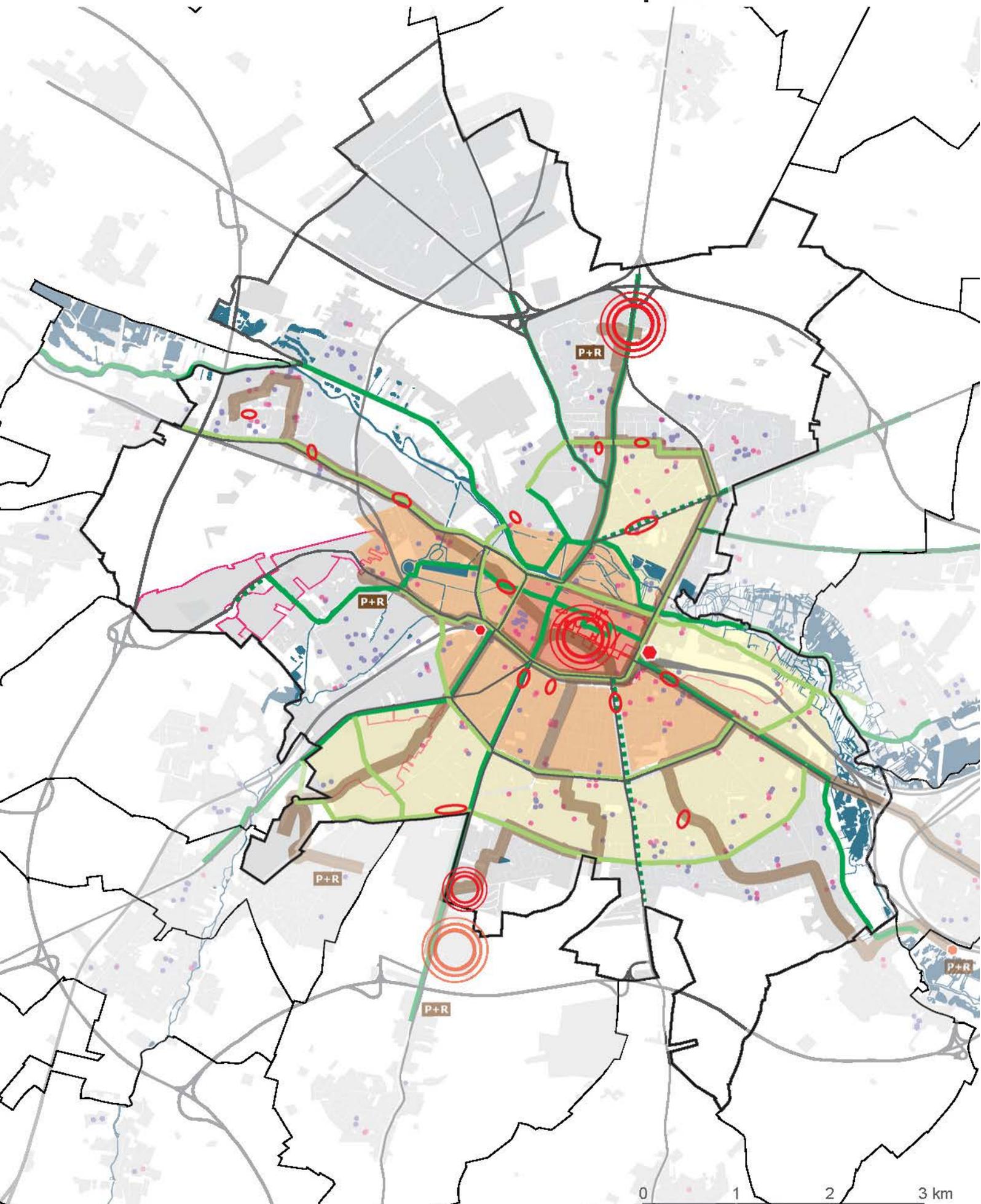
- Continuer à renforcer l'attractivité du réseau (électrification de la 4ème ligne de BHNS...) et favoriser l'intensification urbaine à proximité des lignes structurantes
- Améliorer l'intermodalité en optimisant les pôles d'échanges (gares, parkings relais...), notamment par la diversification
- Mieux relier les nouveaux quartiers et secteurs les plus excentrés



4. Organiser, développer et sécuriser le stationnement notamment en dehors du domaine public

- Réorganiser progressivement l'offre de stationnement en dehors de l'espace public afin de redonner de la place à d'autres usages
- Trouver un équilibre en termes de stationnement public et privé
- Développer, faciliter et sécuriser les stationnements vélo et autres modes de mobilité active

Axe 1, C et D - Conforter l'offre de proximité et accompagner la transition vers une mobilité décarbonée et apaisée



Conforter les commerces, les services et les équipements de proximité

Conforter la structure commerciale de la ville et favoriser sa diversification



polarité structurante

polarité de quartier

Conforter l'offre en équipements et services de proximité



équipement scolaire



équipement sportif de proximité

Accompagner la transition vers une mobilité décarbonée et apaisée

Apaiser la circulation dans les quartiers



Conforter la dimension piétonne du cœur de ville



Apaiser les quartiers résidentiels

Promouvoir l'usage du vélo

Renforcer le réseau de mobilités actives entre Amiens et les autres communes d'Amiens Métropole d'une part, et entre les différents quartiers d'autre part



Axes structurants, radiales



Axes structurants, anneaux



Axes à analyser ultérieurement

Conforter l'attractivité du réseau de transport en commun



Favoriser l'intensification urbaine à proximité des lignes structurantes (BHNS)

Améliorer l'intermodalité en optimisant les pôles d'échanges



Gares



Parking relais

2

DÉVELOPPER UNE VILLE FAVORABLE À LA SANTÉ, ENGAGÉE DANS LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE



II. DÉVELOPPER UNE VILLE FAVORABLE À LA SANTÉ, ENGAGÉE DANS LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

D'une part la collectivité se doit d'être garante de la santé de ses habitants sur le long terme et d'autre part, l'urgence climatique l'oblige à poursuivre la mise en œuvre de la transition énergétique et écologique. Le PLU fait partie des leviers d'actions permettant de poursuivre cet engagement capital pour le devenir du territoire.

L'inscription d'Amiens à la suite de la région des Hauts de France, du Pôle Métropolitain et d'Amiens Métropole dans une logique de sobriété foncière constitue l'un des premiers leviers d'action. La ville souhaite également mettre l'accent sur la réaffectation du bâti et des sites vacants ainsi que l'optimisation du tissu urbain, tout en préservant la nature en ville et les îlots de fraîcheurs.

Il s'agit par ailleurs de mettre le projet au service d'une biodiversité accrue, notamment au sein du tissu urbain, en franges urbaines, naturelles et agricoles, à travers le maintien et le développement de continuités écologiques sur l'ensemble de territoire communal. La situation de la ville au croisement de trois vallées est une chance indéniable et un atout précieux sur lequel s'appuyer pour poursuivre cet objectif.

Enfin, le PADD rappelle l'existence d'un certain nombre de risques d'origine naturelle ou anthropique, la nécessité de les prendre en compte et d'en limiter les impacts.

- A. Faire preuve de sobriété dans l'usage des sols, des surfaces et des ressources
- B. Préserver, restaurer et développer les continuités écologiques du territoire
- C. Tenir compte des risques naturels et technologiques et anticiper leurs incidences sur le territoire et la santé des habitants

OBJECTIFS DE LIMITATION DE LA CONSOMMATION DE L'ESPACE

Le projet de développement du territoire a pour ambition de poursuivre et intensifier la dynamique de sobriété foncière et de limitation de la consommation d'espace.

La consommation foncière doit permettre le développement d'opérations déjà engagées, qu'elles soient à dominante résidentielle ou économique.

A. Faire preuve de sobriété dans l'usage des sols, des surfaces et des ressources

1. Limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles

- Préserver les espaces naturels et agricoles
- Privilégier le réinvestissement de fonciers et bâtiments vacants ainsi que l'optimisation du tissu urbain constitué (cf A.2) plutôt que l'étalement urbain
- Envisager la renaturation d'espaces dans le cadre du recyclage foncier

2. Garantir la qualité et la quantité suffisante de la ressource en eau, son usage économe ainsi que l'efficacité du réseau d'adduction

- Être vigilant quant au type de fonctions et activités implantées à proximité des espaces naturels, agricoles et des captages
- Anticiper les besoins en matière d'assainissement et d'eau potable
- Encourager la récupération, privilégier la plantation d'espèces peu consommatrices et les aménagements d'espaces publics favorisant l'économie d'eau

3. Poursuivre les actions visant la sobriété énergétique d'Amiens et s'appuyer sur les ressources locales

- Viser l'autonomie énergétique de certains bâtiments, notamment des équipements publics et bâtiments d'activité
- Poursuivre la réhabilitation du parc de logements et encourager l'efficacité énergétique de l'offre nouvelle
- Mettre en œuvre la notion d'économie circulaire dans les projets en favorisant le recyclage, le réemploi, l'utilisation de matériaux biosourcés, géosourcés et locaux, et en intégrant la réversibilité dès la conception
- S'appuyer sur les ressources locales pour développer les énergies renouvelables : réseau de chaleur, hydroélectricité, panneaux photovoltaïques, éoliennes domestiques...
- Favoriser l'utilisation du réseau de chaleur



AMIENS & LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

La ville est engagée depuis toujours en faveur du climat et de la préservation de l'environnement. De l'unité de méthanisation des déchets en 1988 aux réseaux de chaleur urbain et de bus électriques en 2019, la collectivité agit activement en faveur de la transition écologique. L'objectif est d'atteindre l'autonomie énergétique d'ici à 2050, au moyen de deux leviers majeurs :

- la sobriété et l'efficacité énergétique
- l'augmentation des énergies renouvelables et récupérables.

Pour piloter la démarche d'autonomie énergétique, Amiens Métropole et la Ville d'Amiens se sont engagées dans la labellisation Climat Air Energie, mise en œuvre par plus de 350 collectivités en France. Il s'agit d'actions évaluées puis renouvelées tous les 4 ans, qui portent notamment sur la planification territoriale. Le PLU d'Amiens se veut ambitieux en termes de transition environnementale et climatique. Il doit constituer un levier efficace et facilitateur de la sobriété énergétique et du développement des énergies renouvelables, au service d'une ville sobre en carbone et adaptée au changement climatique. Il a également vocation à être un outil de protection des espaces naturels sensibles, des milieux humides et de confortement des corridors écologiques.

B. Préserver, restaurer et développer les continuités écologiques du territoire

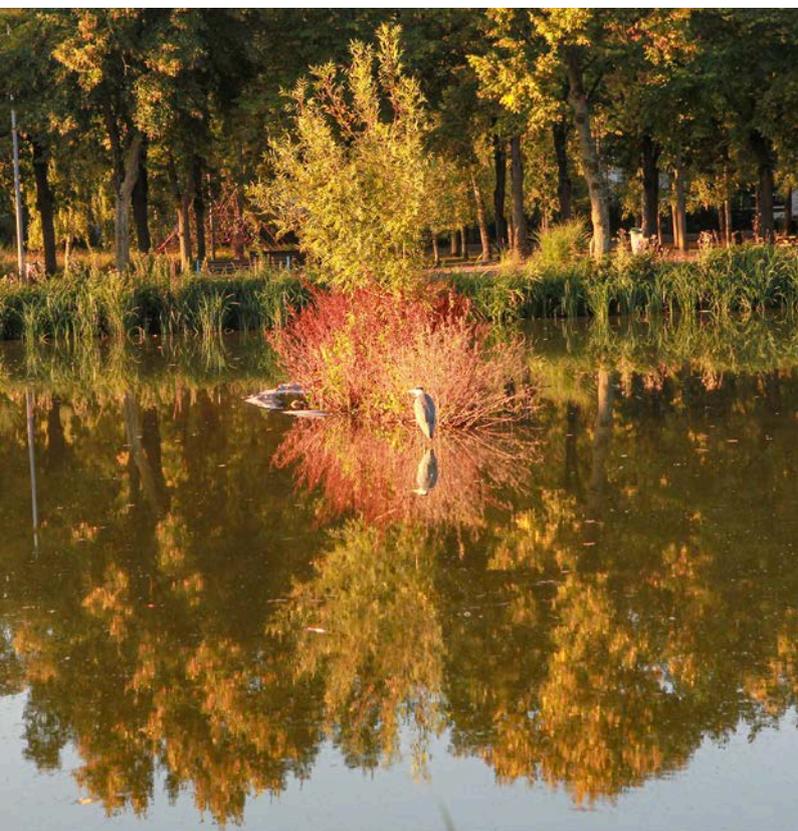
1. Renforcer les continuités écologiques

- Préserver les spécificités paysagères support de biodiversité des espaces agricoles de plein champs et de maraichage (haies bocagères, bosquets, talus...) et ménager des espaces de transition supports de biodiversité et d'usages entre ceux-ci et les espaces urbanisés
- Préserver et valoriser les espaces naturels liés aux vallées de la Somme, de l'Avre et de la Selle, et poursuivre les actions en faveur des zones humides, notamment en lien avec la convention Ramsar
- Mettre en relation la trame des espaces publics avec la Somme, l'Avre et la Selle et améliorer la végétalisation de leurs abords.
- Diversifier les strates de végétation et les essences plantées afin de développer la biodiversité et redonner une fonction écologique aux délaissés urbains et espaces transitoires en y favorisant le développement d'espèces



2. Préserver, restaurer et développer la trame verte à toutes les échelles de la ville

- Maintenir l'agriculture au sein de la trame urbaine, poursuivre le développement de jardins familiaux, développer des vergers conservatoires, etc.
- Préserver et valoriser les grands espaces de nature et principaux parcs urbains pour la faune locale et la santé des habitants et assurer leur connexion aux réservoirs de biodiversité
- Affiner le maillage en espaces verts, qu'ils soient publics de proximité ou privés, dans une logique d'équilibre entre surfaces bâties et espaces végétalisés et permettre la réalisation de toitures terrasses et de murs végétalisés sur les bâtiments existants et futurs
- Affirmer la place de l'arbre dans la ville, en protégeant les alignements ainsi que les sujets remarquables, en intensifiant la densification en plantations et en boisements, en incitant à la plantation dans les projets et en garantissant les bonnes conditions de plantation



3. Préserver, restaurer et développer la trame brune de la ville

- Maintenir la trame brune en place en préservant dans la mesure du possible les espaces de pleine-terre existants
- Porter une ambition en termes de désimperméabilisation des espaces publics et privés : axes piétons, zones d'activités, cours d'école, etc., dans le but d'améliorer l'infiltration des eaux pluviales et de maintien d'îlots de fraîcheur en zone urbaine
- Développer l'utilisation de matériaux drainants et d'aménagements modulaires en revêtements de sol pour permettre l'infiltration des eaux pluviales sur place



4. Intégrer la trame noire

- Veiller à limiter les sources de pollution lumineuse aux abords des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques
- Intégrer la trame noire aux réflexions quant aux futurs projets

C. Tenir compte des risques naturels et technologiques et anticiper leurs incidences sur le territoire et la santé des habitants

1. Limiter les risques naturels

- Réduire les risques d'inondation et de ruissellement en limitant l'imperméabilisation des sols et en favorisant leur désimperméabilisation et le développement de la végétation
- Lutter contre les îlots de chaleur urbains et assurer le maintien d'îlots de fraîcheur
- Tenir compte des risques de mouvements de terrain et de la présence de cavités souterraines
- Prendre en compte les phénomènes climatiques exceptionnels et chercher à en limiter les impacts



2. Considérer les risques technologiques

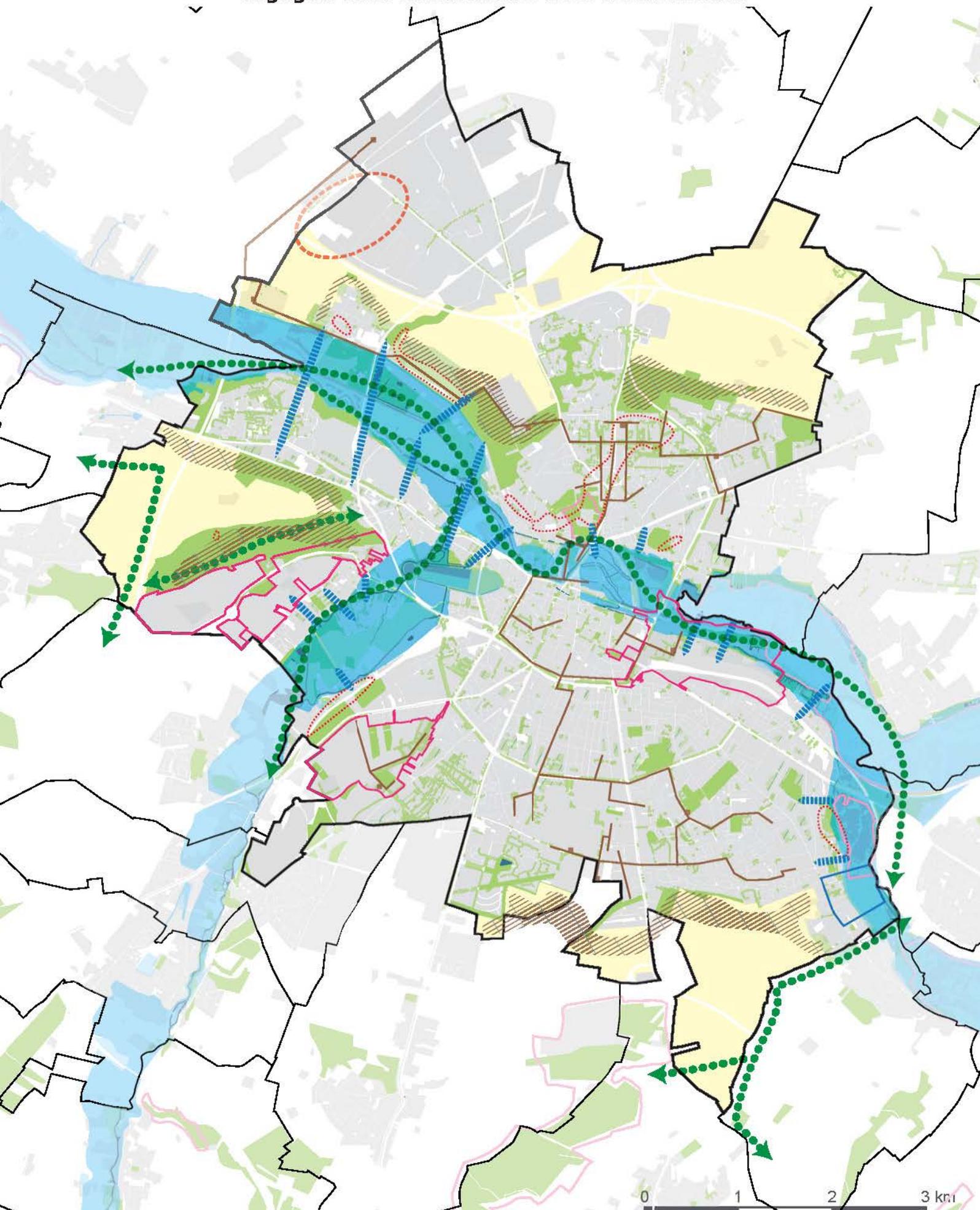
- Sensibiliser les porteurs de projets au sujet de la pollution des sols et à son traitement, notamment dans le cadre des projets de renouvellement urbain
- Favoriser la sensibilisation des habitants au plan de prévention des risques



3. Réduire l'exposition des habitants aux nuisances et agir sur leurs sources

- Encourager les actions visant à améliorer la qualité de l'air et à diminuer les émissions de gaz à effet de serre (réduction des déplacements motorisés...)
- Agir sur les sources des nuisances sonores (bruit issu des routes, des voies ferrées et des zones industrielles)
- Prendre en compte les nuisances dans les réflexions portant sur les projets : veiller à une implantation optimisée des constructions, une bonne isolation phonique, etc.

Axe 2 - Développer une ville favorable à la santé engagée dans la transition environnementale



Faire preuve de sobriété dans l'usage des sols, des surfaces et des ressources



Préserver les espaces naturels et agricoles.



Être vigilant quant au type de fonctions et activités implantées à proximité des espaces naturels, agricoles et des captages.

périmètre captage



Réseau de chaleur

Préserver, restaurer et développer les continuités écologiques du territoire



Principales continuités écologiques à préserver, restaurer et développer



Préserver les spécificités paysagères support de biodiversité des espaces agricoles de plein champs et de maraichage (haies bocagères, bosquets, talus...) et ménager des espaces de transition supports de biodiversité et d'usages entre ceux-ci et les espaces urbanisés



Préserver et valoriser les espaces naturels liés aux vallées de la Somme, de l'Avre et de la Selle, et poursuivre les actions en faveur des zones humides, notamment en lien avec la convention Ramsar



Mettre en relation la trame des espaces publics avec la Somme, l'Avre et la Selle et améliorer la végétalisation de leurs abords



Préserver, restaurer et développer la trame verte à toutes les échelles de la ville (parcs, jardins familiaux, coeurs d'îlots, ...)

Tenir compte des risques naturels et technologiques et anticiper leurs incidences sur le territoire et la santé des habitants



Réduire les risques d'inondation



Lutter contre les îlots de chaleur urbains et assurer le maintien d'îlots de fraîcheur



Tenir compte des risques de mouvements de terrain et de la présence de cavités souterraines



Prendre en compte le Plan de Prévention des Risques Technologiques

3

CONFIRMER L'ATTRACTIVITÉ D'AMIENS, POLE D'EXCELLENCE ET D'INNOVATION AU CŒUR DES HAUTS DE FRANCE



III. CONFIRMER L'ATTRACTIVITÉ D'AMIENS, POLE D'EXCELLENCE ET D'INNOVATION AU CŒUR DES HAUTS DE FRANCE

Située entre Paris et Bruxelles, Amiens dispose de nombreux atouts à faire valoir. Le projet entend affirmer le rayonnement du territoire en s'appuyant sur :

- son dynamisme économique et ses filières d'excellence. La ville met ici en avant son écosystème économique d'une grande richesse et d'une grande diversité. Elle valorise ses filières d'excellence autour de la santé, de l'énergie, du numérique et de l'image... ;
- ses richesses patrimoniales, paysagères et culturelles. Forte de trois inscriptions au Patrimoine mondial de l'UNESCO, Amiens rayonne également par la qualité de son patrimoine historique bâti et paysager de très grande valeur ;
- des projets ambitieux et innovants. Les projets urbains mis en œuvre doivent montrer un niveau d'ambition et d'innovation au service du rayonnement de la ville. Ils doivent également mettre en valeur les identités urbaines, architecturales et paysagères de la capitale picarde.

- A. Assurer un **développement économique** s'appuyant sur les **filières d'excellence** du territoire, facteur d'attractivité

- B. Mettre **les richesses patrimoniales, paysagères et culturelles** d'Amiens au service de son **rayonnement**

- C. Asseoir **l'identité plurielle et innovante** d'Amiens en permettant la réalisation de projets ambitieux



A. Assurer un développement économique s'appuyant sur les filières d'excellence du territoire, facteur d'attractivité

1. Développer les filières économiques d'excellence locale

- Renforcer le positionnement de la ville dans le domaine de la santé et du biomédical, en confortant la polarité régionale du CHU et en soutenant ses activités de pointe
- Porter l'ambition d'Amiens dans le domaine de l'image et du numérique (réalisation de la plateforme des images et de la création...)
- Affirmer un pôle industriel qualitatif et attractif pour les entreprises à haute valeur ajoutée
- Développer les activités de production d'énergies renouvelables, d'agroressources et de matériaux biosourcés
- Confirmer l'excellence d'Amiens dans les domaines agricoles et agroalimentaires, en lien avec les entreprises leaders, l'offre importante en recherche et formation, et soutenir la profession agricole, notamment maraîchère



2. Valoriser et développer les activités d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation

- Mettre en valeur et faire rayonner Amiens en tant que ville étudiante, de recherche et d'innovation
- Profiter de l'implantation de la Bibliothèque nationale de France (BnF) pour créer des liens avec la recherche universitaire, l'innovation et l'enseignement supérieur
- Renforcer la polarité d'enseignement supérieur en facilitant le développement des établissements en place, en attirant de nouveaux ainsi que de nouvelles formations et en développant l'esprit de campus

AMIENS, VILLE ÉTUDIANTE ET INNOVANTE

Avec près de 20 % de sa population en études supérieures et 32 000 étudiants, Amiens, nommée capitale européenne de la jeunesse en 2020, est indéniablement une ville étudiante ! L'importante offre de formation est un atout majeur de la ville. L'université de Picardie Jules Verne propose plus d'une cinquantaine de masters dans des domaines innovants, deux écoles doctorales, 36 laboratoires de recherche, etc. De nombreuses autres structures d'enseignement supérieur complètent cette offre : école supérieure d'ingénieur, école de commerce, école d'art et de design, école des métiers du numérique... Et Amiens ne manque pas de ressource pour proposer une qualité de vie agréable à ses étudiants, qu'elle entend bien maintenir et améliorer : de nombreuses possibilités de se loger, un centre-ville animé, le quartier festif de Saint-Leu, une

importante offre culturelle, des équipements sportifs, des espaces verts, etc.

Amiens est aussi résolument innovante. En témoignent son millier de chercheur dans les établissements publics et dans les entreprises, ses 36 laboratoires publics dont 6 sont associés au CNRS, 2 INSERM et 1 INERIS, ses 4 centres de transfert, sa trentaine de nouveaux diplômés d'un doctorat à l'UPJV chaque année, son incubateur-accélérateur, ses deux clusters, ses deux pépinières innovantes et ses 3 pôles de compétitivité. La ville dispose d'un écosystème d'innovation important dont elle ambitionne de poursuivre la structuration pour toujours offrir les meilleures conditions de développement aux projets innovants.

3. Renforcer la qualité des pôles d'activités existants et accueillir de nouvelles activités

- Conforter les pôles d'activité existants, à l'instar de Montières, de l'Espace Industriel Nord, en permettant l'accueil de nouvelles activités
- Maintenir et accompagner le développement des activités productives et artisanales et valoriser les savoir-faire amiénois
- Améliorer la qualité urbaine et environnementale des pôles d'activité, tendre vers des zones d'activités décarbonées



4. Améliorer l'attractivité des sites tertiaires et favoriser le développement de nouvelles formes de travail

- Diversifier l'offre foncière et immobilière à vocation économique tertiaire, tant en termes de typologies que d'architectures
- Identifier des secteurs pour l'accueil de nouvelles polarités économiques innovantes (startups, clusters, pépinières...)
- Permettre l'accueil d'activités, compatibles avec la fonction résidentielle, dans les quartiers.
- Améliorer l'attractivité d'Amiens pour les actifs en accompagnant le développement des nouvelles formes de travail (tiers lieux, coworking, télétravail...)
- Promouvoir un service très haut débit à terme sur l'ensemble du territoire

B. Mettre les richesses patrimoniales, paysagères et culturelles d'Amiens au service de son rayonnement

1. Renforcer le rayonnement culturel, sportif et touristique de la ville au profit de son attractivité

- Renforcer le rayonnement culturel d'Amiens en s'appuyant sur les filières phares et historiques ainsi que les plus récentes
- Valoriser Amiens par des équipements culturels, sportifs et touristiques attractifs : Musée de Picardie, parc zoologique, nouvelle salle de spectacle dédiée aux musiques actuelles, équipement sportif inclusif dédié aux pratiques handisport, optimisation de l'accueil de congrès...
- S'appuyer sur la véloroute de la Vallée de la Somme* et développer le cyclotourisme (**itinéraire cyclable de 160 km entre Ham et Saint-Valéry-sur-Somme, longeant le fleuve Somme*)
- S'appuyer sur les savoir-faire locaux en valorisant les activités du territoire, l'artisanat local et les commerces qui permettent une vraie qualité de séjour touristique

2. Poursuivre la valorisation du grand paysage amiénois et de l'eau (fleuve, hortillonnages...)

- Développer l'attractivité touristique autour des trois vallées (tourisme fluvial, loisirs...)
- Poursuivre la mise en valeur des Hortillonnages, dans le respect de la qualité paysagère, des milieux naturels et des usages maraîchers
- Développer de nouveaux usages autour du fleuve et l'animer : faire évoluer la fonctionnalité des quais, encourager de nouvelles pratiques, mieux accéder aux bords de Somme, les parcourir, les franchir et les connecter aux autres réseaux (cyclable, circuits touristiques...)



3. Poursuivre la valorisation du patrimoine bâti amiénois emblématique et quotidien

- Poursuivre la mise en valeur et la scénarisation des éléments de patrimoine bâti emblématiques de la commune (cathédrale, beffroi, tour Perret, Saint-Leu...)
- Préserver la diversité et la singularité des différents quartiers de la commune porteurs d'intérêts patrimoniaux et touristiques
- Ancrer les nouveaux quartiers dans l'histoire des lieux tout en leur octroyant une identité contemporaine amiénoise



C. Asseoir l'identité plurielle et innovante d'Amiens en permettant la réalisation de projets ambitieux

1. Porter l'ambition d'un pôle gare innovant et rayonnant marqué d'une forte identité

- Prendre en compte la liaison TGV Roissy-Amiens en 2025 et développer un pôle gare attractif « vitrine » d'Amiens, dans le prolongement du centre-ville, entre histoire et modernité
- Développer une polarité tertiaire, administrative et culturelle d'importance à la signature architecturale affirmée et de qualité
- Resserrer les liens entre ce pôle économique et les autres pôles amiénois



2. Réaliser des opérations de renouvellement urbain durables, ambitieuses et inscrites dans l'identité du territoire

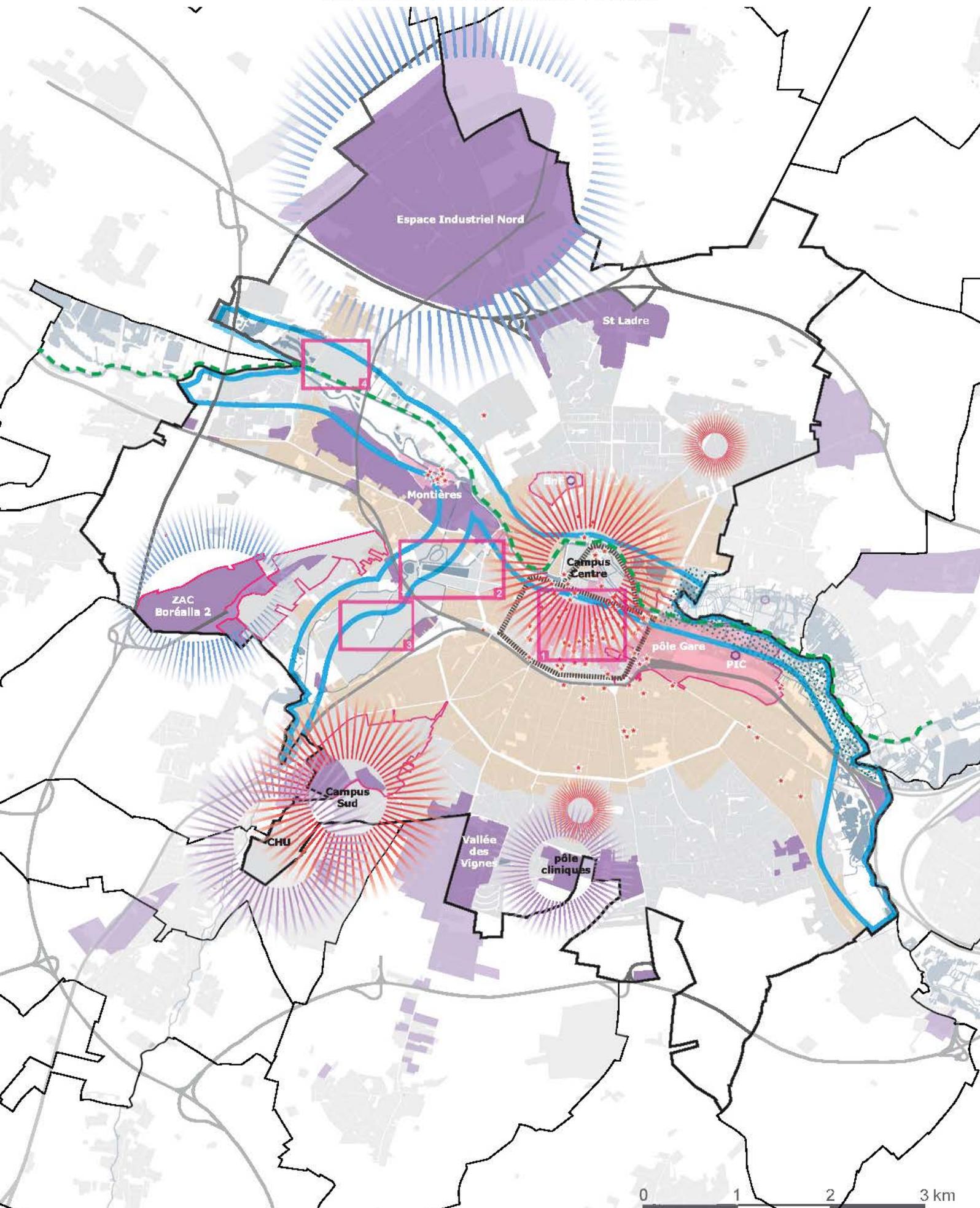
- Porter un objectif de reconquête et de recyclage vertueux des sites délaissés
- Permettre la reconversion de l'Hôpital Nord sous l'impulsion de l'implantation de la BnF et promouvoir une mixité fonctionnelle (logements, activités économiques, artisanales, culturelles, voire tertiaires...)
- Penser les opérations de renouvellement urbain dans un souci de renaturation, de désimperméabilisation des sols et d'intégration aux trames écologiques du territoire

3. Permettre la réalisation et la finalisation des nouveaux quartiers

- Répondre à l'objectif d'attirer des entreprises innovantes à haute valeur ajoutée sur le territoire en mettant en œuvre la ZAC Boréalia 2 et maîtriser les conditions d'urbanisation pour tendre vers un aménagement vertueux de ce nouveau parc d'activité
- Accompagner les dernières étapes de réalisation de la ZAC Renancourt dans l'objectif de réponse aux besoins des familles
- Accompagner les dernières étapes de réalisation de la ZAC Intercampus, en lien avec le CHU et l'université d'Amiens, pour finaliser un quartier mixte exemplaire, bien relié au centre-ville et doté d'aménagement paysagers de qualité



Axe 3 - Confirmer l'attractivité d'Amiens, pôle d'excellence et d'innovation au coeur des Hauts de France



Assurer un développement économique s'appuyant sur les filières d'excellence du territoire, facteur d'attractivité



Renforcer le positionnement de la ville dans le domaine de la santé et du biomédical



Affirmer un pôle industriel qualitatif et attractif pour les entreprises à haute valeur ajoutée



Porter l'ambition d'Amiens dans le domaine de l'image et du numérique



Mettre en valeur et faire rayonner Amiens en tant que ville étudiante, de recherche et d'innovation

Conforter les pôles d'activité existants, à l'instar de Montières, de l'Espace Industriel Nord (EIN), en permettant l'accueil de nouvelles activités



EIN, Montières, Vallée des Vignes, St Ladre



Pôles de mixité fonctionnelle



Pôles secondaires, intégrés au tissu urbain, à préserver

Mettre les richesses patrimoniales, paysagères et culturelles d'Amiens au service de son rayonnement



Valoriser Amiens par des équipements culturels, sportifs et touristiques attractifs

Les principaux pôles d'équipements :

1. Centre-ville et St Leu : Musée de Picardie, MACU, bibliothèque Louis Aragon, Comédie de Picardie, Maison du théâtre, Salle de spectacle dédiée aux musiques actuelles...
2. Parc zoologique, Parc de la Hotoie
3. Pôle Licorne : stade de la Licorne, Zénith, centre des congrès...
4. Grand Marais : parc du Grand Marais, camping des Cygnes, stade de football américain...



S'appuyer sur la véloroute de la Vallée de la Somme et développer le cyclotourisme



Développer de nouveaux usages autour du fleuve et développer l'attractivité touristique autour des trois vallées



Poursuivre la mise en valeur des Hortillonnages



Poursuivre la mise en valeur et la scénarisation des éléments de patrimoine bâti emblématiques



Préserver la diversité et la singularité des différents quartiers de la commune porteurs d'intérêts patrimoniaux et touristiques.

Asseoir l'identité plurielle et innovante d'Amiens en permettant la réalisation de projets ambitieux



Prendre en compte la liaison TGV Roissy-Amiens et développer un pôle gare attractif
Ancrer les nouveaux quartiers dans l'histoire des lieux tout en leur octroyant une identité contemporaine amiénoise



Permettre la reconversion de l'Hôpital Nord sous l'impulsion de l'implantation de la BnF et promouvoir une mixité fonctionnelle



Répondre à l'objectif d'attirer des entreprises innovantes à haute valeur ajoutée sur le territoire en mettant en œuvre la ZAC Boréalia 2



Accompagner les dernières étapes de réalisation de la ZAC Renancourt



Accompagner les dernières étapes de réalisation de la ZAC Intercampus, en lien avec le CHU et l'université d'Amiens, pour finaliser un quartier mixte exemplaire